

A retenir



Abonnez vous aux
éditions Midi-Pyrénées
du BSV
www.bsv.mp.chambagri.fr



MILDIU

Pression toujours forte avec sortie de taches sur feuilles et grappes sur variétés sensibles. Des contaminations sont possibles à chaque pluie.

BOTRYTIS

Fin de la chute des capuchons dans la majorité des cas. Surveillez vos parcelles et variétés tardives.

OÏDIUM

Phase de sensibilité toujours en cours.

COCHENILLES

Essaimage en cours. Observez vos parcelles.

FLAVESCENCE DOREE

La période du T2 débute le 2 juillet

Annexe : Message réglementaire Flavescence dorée 2016



MÉTÉO

Prévisions du 29 Juin au 5 Juillet 2016 (Source : Météo France à Lauzerte pour le 82)

	Mer 29	Jeu 30	Ven 1	Sam 2	Dim 3	Lun 4	Mar 5
Températures (mini - maxi)	12 25	15 28	15 25	15 26	15 27	16 28	17 26
Tendances							

PHÉNOLOGIE

Stades Baggiolini (0 à 50)	27	29	31
Stade BBCH	71	73	75
Descriptif des stades	nouaison	Baies à taille de plomb	Baies à taille de pois
Variétés précoces			
Variétés tardives			

* Variétés à débourrement précoce : Chasselas, Danlas, Centennial Seedless.

** Variétés à débourrement tardif : Muscat de Hambourg, Ribol, Alphonse Lavallée, Italia, Belair, Exalta



rappui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.

Directeur de publication :

Denis CARRETIER
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées
BP 22107 - 31321 CASTANET TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution
ISSN en cours

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL RAISIN DE TABLE – Édition Midi-Pyrénées – N°14 DU 28 JUIN 2016 1/4



MILDIOU *(Plasmopara viticola)*

• Situation dans les parcelles :

De nombreuses sorties de taches sont observées dans les parcelles, à la fois sur feuilles et grappes en variétés sensibles (danlas, centennial, chasselas également). Il s'agit essentiellement de repiquages mais également de sorties récentes sur brindilles et apex.

Mais de manière générale, la situation reste bien contenue dans la majorité des parcelles compte-tenu de la virulence des contaminations de mi-juin.

• Données de la modélisation

× **Potentiel Système** : Calcul à partir des données des stations de Cazes Mondenard et Moissac (St Laurent)

Situation de J-7 à J :

L'épisode pluvieux du vendredi 24 juin a été hétérogène sur la zone. A ce jour, la pression exercée par le mildiou est forte sur la totalité des secteurs.

Des contaminations de masse ont été modélisées sur tous les secteurs ayant reçu des pluies supérieures à 2-3 mm le vendredi 24 juin (dont Cazes Mondenard, Moissac).

Les taches issues des contaminations du 14-19 juin devraient maintenant être visibles ou en cours de sortie.

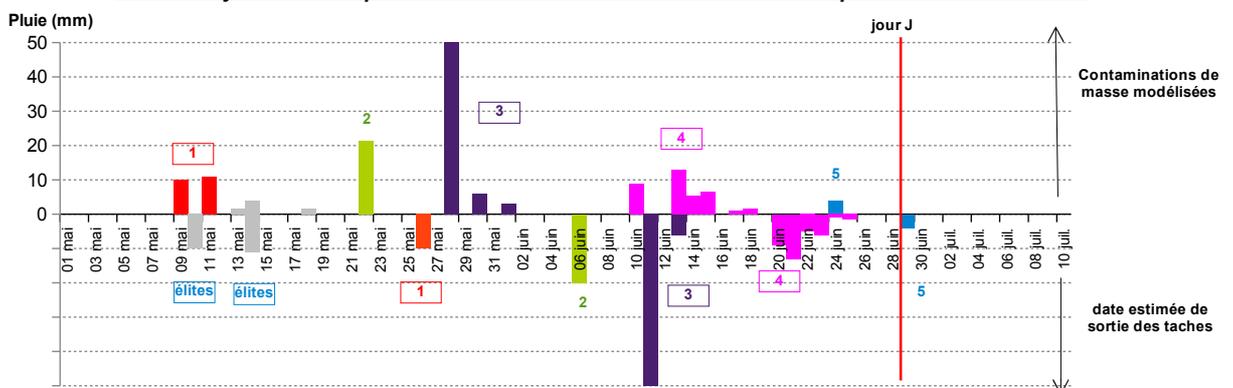
Simulation de J à J+8 :

Le risque de contamination par le mildiou devrait rester fort sur la grande majorité des secteurs

Sur l'ensemble des secteurs des contaminations de masse sont modélisées à chaque pluie de 3 mm

Les taches issues des contaminations du 24 juin devraient commencer à sortir autour du 29 juin.

Mildiou : Synthèse des épisodes contaminants – Calculs au 27/06/2016 pour la zone de Moissac



Synthèse réalisée à partir des données de la modélisation et des suivis de parcelles du réseau de surveillance :

Les données de la modélisation permettent d'identifier les pluies contaminantes et les suivis en parcelles confirment les dates de sorties de taches.

La contamination de masse et la sortie des taches correspondante sont identifiées par une couleur et un numéro identiques

La hauteur des histogrammes est proportionnelle à la hauteur de la pluie contaminante
numéros encadrés = sortie de taches confirmées par les observations sur le réseau de surveillance

Évaluation du risque : Risque très fort en cours et à venir car l'inoculum est bien présent dans les parcelles et des pluies sont encore annoncées dans la semaine. De plus la cicatrisation des taches n'est pas encore parfaite.

Malgré le retour de conditions plus estivales, le niveau de pression reste élevé. Le risque de contamination sera conditionné par la météo pour les jours à venir. Dans les conditions actuelles, toute nouvelle pluie serait contaminante.

En présence de taches, il convient de rester également vigilant au risque de repiquage, plus insidieux car la seule présence d'un fil d'eau sur le végétal (brume, rosée matinale) peut suffire à la circulation des spores et à la contamination à partir des foyers existants.

A ce stade, il est important de pouvoir bien cerner l'état sanitaire des parcelles. Surveillez attentivement l'évolution des symptômes.

i Mesures prophylactiques :

- l'ébrindillage permet de limiter les repiquages de la maladie,
- l'aération des grappes permet la création d'un microclimat défavorable au champignon.

OÏDIUM (*Uncinula necator*)

• **Situation dans les parcelles:** On n'observe toujours aucun symptôme sur feuille à ce jour.

• **Données de la modélisation**

Potentiel Système : Calcul à partir des données des stations de Cazes Mondenard et Moissac (St Laurent) – Modèle non validé

La pression exercée par l'oïdium est à ce jour hétérogène sur la zone : elle est faible sur les secteurs de Cazes Mondenard et Moissac. Une nouvelle période de contamination possible a débuté le 24 juin sur les secteurs les plus arrosés : Cazes Mondenard, Moissac.

Évaluation du risque : Le niveau de risque est déterminé par la sensibilité du cépage (Centennial, Danlas et Italia) et par l'historique de contamination de la parcelle.

La période de sensibilité maximale est en cours en toutes situations. A partir de ce stade, un risque de contamination existe jusqu'à la fermeture de la grappe.

BLACK ROT (*Guignardia bidwellii*)

• **Situation dans les parcelles**

Pas de nouvelles taches observées. La grande majorité des parcelles est indemne.

Évaluation du risque : Les conditions restent favorables aux contaminations par le champignon. Dans les situations sensibles (parcelles à historique et présence d'inoculum), il existe un risque de contamination à chaque pluie. Restez vigilants !

BOTRYTIS (*Botrytis cinerea*)

• **Éléments de biologie**

Les grappes peuvent être contaminées par le champignon dès la floraison. Celui-ci peut pénétrer à l'intérieur des jeunes grappes à la faveur des blessures faites par la chute des capuchons floraux. A ce moment là, le champignon peut rester latent jusqu'à la véraison, stade auquel les baies deviennent réceptives.

Le développement du champignon est dépendant de nombreux facteurs :

- la sensibilité variétale,
- la climatologie de la campagne,
- le déroulement de la floraison : les capuchons floraux et autres débris végétaux peuvent, par exemple, être colonisés par le champignon et rester emprisonnés dans la grappe. Ils pourront alors être à l'origine d'une attaque ultérieure sur les baies,
- la prophylaxie mise en œuvre sur les parcelles.

❶ **Mesures prophylactiques** : Elles sont de plusieurs ordres :

- maîtrise de la vigueur,
- aération des grappes et création d'un microclimat défavorable au champignon : le palissage des sarments, notamment, permet une meilleure aération des grappes et limite le développement du botrytis,
- limitation des portes d'entrée par une bonne gestion du risque vers de grappe et oïdium.

Évaluation du risque : Les conditions météo actuelles sont encore favorables à l'inoculation par le champignon sur les parcelles et variétés tardives.

COCHENILLES LECANINES (*Parthenolecanium corni*)

• Situation dans les parcelles

L'essaimage est en cours sur certaines parcelles, les jeunes larves sont sorties du bouclier

Évaluation du risque : Surveillez l'évolution du stade des populations sur vos parcelles à risque. L'essaimage est la seule période où les lécanines sont mobiles et encore non protégées par leur bouclier.

VERS DE LA GRAPPE (*Lobesia botrana*)

• Situation dans les parcelles

Tout début des captures sur le réseau de surveillance.

Évaluation du risque : Le 2^{ème} vol débute timidement.

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DORÉE

(*Scaphoideus titanus*)

• Situation dans les parcelles

Les toutes premières éclosions ont été repérées autour du 18 mai en cage d'émergence, puis confirmées par les premières détections de jeunes larves en parcelles.

Dans les cages d'émergence, les éclosions se poursuivent. Un pic d'émergence a été observé au cours de la semaine 23.

Évaluation du risque : La période du T2 débute le 2 juillet. Consultez le message réglementaire en annexe pour connaître les modalités de lutte contre le vecteur de la Flavescence Dorée.

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière raisin de table du Syndicat du Chasselas de Moissac et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'agriculture du Tarn-et-Garonne, le CEFEL, Qualisol et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

PRÉFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRÉNÉES

Vignobles de l' Ariège, Aveyron, Gers, Haute-Garonne, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn et Tarn et Garonne
Lutte contre la flavescence dorée de la vigne et son insecte vecteur
- Premières dates d'intervention campagne 2016 -

La flavescence dorée de la vigne est due à un phytoplasme, qui se développe dans la sève de la plante, diffusé par la cicadelle *Scaphoideus titanus*, **organisme de quarantaine** en Europe et de lutte obligatoire en France. L'arrêté ministériel du 19 décembre 2013 relatif à la lutte contre la flavescence dorée de la vigne et contre son agent vecteur rappelle l'**obligation de la lutte sur tout le territoire national**.

En région, un arrêté préfectoral pour 2016 (en cours de signature) définit la liste des communes contaminées par la flavescence dorée (catégorie 2) et dans lesquelles la lutte est obligatoire. La liste des communes proposées est disponible sur le site Internet de la DRAAF Languedoc Roussillon Midi Pyrénées (www.draaf.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr).

Dans ces départements, les toutes premières éclosions ont été repérées, pour un premier lot précoce, à partir du 09-10 mai en cage d'émergence. Puis la présence des premières larves a été confirmée le 12 mai lors de suivis en parcelles dans le Gers. Une deuxième période d'éclosion a ensuite été identifiée à partir du 18 mai sur les secteurs de Gaillac et Fronton. Le début de la période d'éclosions de *Scaphoideus titanus* a donc été évalué : au 12 mai pour les communes des départements 32 et 65, au 18 mai pour les communes des départements 09, 31, 46, 81 et 82. Aucun début d'éclosion n'étant observé à ce jour pour le département de l'Aveyron, un message spécifique paraîtra ultérieurement.

1. Modalités de lutte pour les vignes conduites en lutte phytosanitaire « conventionnelle » (hors vignes-mères)

Modalités de traitement	Communes en catégorie 2 : 2 traitements larvicides obligatoires Traitement adulticide (T3) à réaliser en fonction de l'analyse de risque
1 ^{er} traitement – T1 : larvicide	30 jours suivant le début des éclosions , soit : <ul style="list-style-type: none"> soit du 12 juin au 22 juin pour le département du 32 et 65 soit du 18 juin au 28 juin pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82
2 ^{ème} traitement – T2 : larvicide	A la fin de la persistance d'action de l'insecticide du T1 ou 14 jours après le T1, soit : <ul style="list-style-type: none"> du 26 juin au 06 juillet pour le département du 32 et 65 du 2 juillet au 12 juillet pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82
3 ^{ème} traitement – T3 : adulticide	Les dates de mise en œuvre de ce traitement seront précisées ultérieurement

2. Modalités de lutte pour les vignes –mères

Modalités de traitement	Communes en catégorie 2 : 3 traitements obligatoires
1 ^{er} traitement – T1 : larvicide	30 jours suivant le début des éclosions , soit : <ul style="list-style-type: none"> soit du 12 juin au 22 juin pour le département du 32 et 65 soit du 18 juin au 28 juin pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82
2 ^{ème} traitement – T2 : larvicide	A la fin de persistance d'action de l'insecticide du T1 ou 14 jours après le T1, soit : <ul style="list-style-type: none"> du 26 juin au 06 juillet pour le département du 32 et 65 du 2 juillet au 12 juillet pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82
3 ^{ème} traitement – T3 : adulticide	Les dates de mise en œuvre de ce traitement seront précisées ultérieurement

3. Modalités de lutte pour les vignes conduites en « agriculture biologique »

Modalités de traitement	Communes en catégorie 2 : 2 traitements obligatoires , le troisième traitement larvicide est recommandé
1 ^{er} traitement – T1 : larvicide	30 jours suivant le début des éclosions <ul style="list-style-type: none"> soit du 12 juin au 22 juin pour le département du 32 et 65 soit du 18 juin au 28 juin pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82
2 ^{ème} traitement – T2 : larvicide	10 jours après le T1 , soit : <ul style="list-style-type: none"> soit du 22 juin au 02 juillet pour le département du 32 et 65 soit du 28 juin au 08 juillet pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82
3 ^{ème} traitement – T3 : larvicide	au moins 10 jours après le T2 , soit : <ul style="list-style-type: none"> du 02 juillet au 12 juillet pour le département du 32 et 65 du 08 juillet au 18 juillet pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82

Rappel : Les produits phytosanitaires utilisables sont à choisir parmi ceux disposant d'une **autorisation de mise sur le marché (AMM)** et pour l'usage « traitement des parties aériennes » contre la cicadelle de la **flavescence dorée**. Les conditions d'utilisation doivent se conformer aux préconisations mentionnées sur l'étiquette. Notamment veiller au respect du délai avant récolte (DAR) et des zones non traitées (ZNT) tels que mentionnés sur l'étiquette des produits.